PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NIEDERMODERN

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

Sous la Présidence de Mme Dorothée KRIEGER, Maire Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le 14 avril 2016 à 20 H à la Mairie

Nombre de Conseillers : 13 Conseillers présents : 13

<u>ETAIENTS PRESENTS</u>: Mr Christian VIGHI Adjoint, Mr Eric HAETTEL, Adjoint, Mme ALLENBACH Estelle, Mr. Pascal BERNHARDT, Mr. Yves BUCQUET, Mr. Claude DUTT, Mr. Pierre FRESCH, Mme Anita HETZEL, Mr. Philippe LAEUFER, Mr. Michel LUX, Mr. Luis SANCHEZ, Mme Corinne ZAEPFEL.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 19 février 2016.

Le Conseil Municipal après délibération adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19 février 2016.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les comptes de la Commune et du CCAS, décide d'approuver les comptes administratifs pour l'exercice 2015. Mme le Maire n'a pas pris part au vote.

AFFECTATION DE RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 présentant un excédent global de fonctionnement de **112 342,18** € et statuant sur l'affectation de ce résultat, décide de l'affecter comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Résultat antérieur reporté -exercice 2014	+ 84 477,52
Résultat - exercice 2015	+ 27 864,66
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	+ 112 342.18
CUMULE 2015	
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement 2014	- 51 004,06
Résultat d'investissement 2015	- 2895,30
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 53 899,36
CUMULE 2015	·
RESULTAT A AFFECTER	112 342,18
Affectation obligatoire compte 106.8	53 899,36
Solde disponible : affectation à	·
l'excédent reporté	
(report à nouveau créditeur ligne 002)	58 442.82

2. COMPTE DE GESTION 2015

Madame le Maire présente à l'Assemblée le compte de gestion 2015 pour la Commune et le CCAS, établi par le Comptable receveur. Après examen, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les comptes de gestion pour l'exercice 2015.

3. BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget primitif 2016 présenté au CM a fait l'objet d'un examen détaillé en Commission des Finances en date du 11/04/2016 qui a émit un avis favorable quant à son application.

Le CM, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux d'imposition des taxes comme suit :

- Taxe d'habitation	7,47 %
- Taxe sur le Foncier Bâti	4,69 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti	20,23 %
- Cotisations foncières des	
entreprises (CFE)	8,51 %

- d'adopter le budget primitif 2016 tel qu'il a été présenté, à savoir :

COMMUNE

	<u>Fonctionnement</u>	<u>investissement</u>
Dépenses	359 756 €	445 656 €
Recettes	359 756 €	445 656 €

4. PROJET DE REHABILITATION DES ANCIENS VESTIAIRES AU STADE MUNICIPAL EN AMENAGEMENT D'UNE MAIRIE ET D'UNE SALLE COMMUNALE

I. CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Suite à l'appel d'offres pour le choix du Maître d'œuvre concernant le projet de réhabilitation des vestiaires du stade municipal en aménagement d'une mairie et d'une salle communale, Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'offres, lors de sa séance du 11 mars dernier, a retenu comme Maître d'œuvre :

- la Société OZE ARCHITECTURE / HANGENBIETEN, représentée par M. Frédéric SCHIEBER
 - ainsi que ses cotraitants :
- Le Bureau d'Etudes FAERBER Philippe EIRL/ ZUTZENDORF qui interviendra en tant qu'économiste et OPC durant toute la phase des travaux.
- La S.B.E. INGENIERIE/LA WANTZENAU représentée par M. Damien JEHL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le contrat de maîtrise d'œuvre de la Société OZE ARCHITECTURE/ HANGENBIETEN et cotraitants dont le montant estimatif global des honoraires, calculé sur la base d'un taux d'honoraire fixé à 11 % sur un montant estimatif des travaux de 750000€, est de 82 500 €, montant qui sera réparti entre les différents cotraitants comme suit :
 - → 15000 € pour la Société OZE ARCHITECTURE/HANGENBIETEN
 - → 49200 € pour le Bureau d'Etudes FAERBER Philippe/ZUTZENDORF
 - → 18300 € pour la S.B.E. INGENIERIE/LA WANTZENAU
- D'autoriser Mme le Maire à signer les documents nécessaires
- De solliciter les dotations et subventions relatives au projet.

II. FINANCEMENT PROJET MAIRIE & SALLE COMMUNALE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre du projet de réhabilitation des vestiaires du stade municipal en aménagement de la mairie et d'une salle communale, et en vue de recourir à un emprunt pour le financement des travaux,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne délégation, à l'unanimité, à Madame le Maire en matière d'emprunt, pendant toute la durée de son mandat, conformément aux termes de l'article L 2122-22 (ou L 3211-2 ou L 4221-R) du CGCT, dans les conditions et limites ciaprès définies :

<u>Article 1</u>: pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, Mme le Maire reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- La faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable
- La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt
- La possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligatoires ou des emprunts en devises,
- Des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- La possibilité d'allonger la durée du prêt
- La possibilité de procéder à un différé d'amortissement
- La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement

Par ailleurs, Mme le Maire pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

<u>Article 2</u>: Le Conseil Municipal sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L 2122-23 du CGCT.

I. <u>PROPOSITIONS D'EMPRUNT</u> CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES

Suite à la consultation de différents organismes bancaires pour l'obtention d'un prêt destiné au financement des travaux de réhabilitation des vestiaires au stade municipal en aménagement d'une mairie et d'une salle communale, Mme le Maire présente au Conseil Municipal deux propositions du CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES, portant sur un prêt de 700.000 € et sur un crédit relais de 300.000 €, selon les conditions de financement ci-après :

► PRET long terme d'un montant de 700.000 €

Montant : 700 000 €
 Durée : 240 mois
 Taux d'intérêt annuel fixe : 1,8200 %

- Frais de dossier : 700 € déduit du montant du prêt lors du déblocage

- Remboursement du prêt : trimestriel

_

► CREDIT RELAIS DE 300.000 € destiné au préfinancement des subventions

Montant : 300.000 €Durée : trois ans

- Taux d'intérêt : taux variable indexé sur Euribor 3 Mois moyenne

Frais de dossier : 300 €

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer les actes nécessaires pour la réalisation du prêt de 700.000 € ainsi que pour le crédit relais de 300.000 €.

II. <u>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION</u> <u>D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)</u>

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu le budget communal,

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de réhabilitation des vestiaires au stade municipal en aménagement d'une mairie et d'une salle communale, et dont le coût prévisionnel s'élève à 832500 € HT, soit 1 000 000 € TTC, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

COUT TOTAL 1. 000 000 € TTC

DETR 300 000 €

PRET BANCAIRE 700 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'arrêter le projet de réhabilitation des vestiaires au stade municipal en aménagement d'une mairie et d'une salle communale
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- De solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

5. MOTION DE SOUTIEN AU SITE D'ALSTOM A REICHSHOFFEN

M. Christian VIGHI, Adjoint au Maire, présente aux Conseillers une motion de soutien au site d'Alstom à REICHSHOFFEN.

Après avoir entendu les explications de M. VIGHI, le Conseil Municipal tient à exprimer sa vive inquiétude pour la pérennité du site d'ALSTOM à Reichshoffen et affirme une nouvelle fois son soutien à l'entreprise et à ses 1 222 salariés.

L'ensemble des élus, en synergie avec les autres initiatives prises en ce sens précédemment, désapprouve la décision du gouvernement de lancer une procédure d'appel d'offres pour le renouvellement des trains inter-cités en dehors des contrats-cadres existants. Ce ne sont pas les 30 rames supplémentaires promises qui permettront de sauvegarder l'activité du site de Reichshoffen.

Cette décision sera probablement fatale pour l'entreprise, pour l'ensemble de ses salariés, pour leurs emplois, ainsi que pour la vitalité de tout notre bassin de vie. C'est une longue tradition de savoir-faire industriel qui est également menacée.

De plus, cette décision est en contradiction flagrante avec les annonces et les engagements pris par le gouvernement en faveur de l'emploi et de l'économie de notre pays, en fragilisant ce fleuron industriel, symbole de l'excellence française et pourvoyeur d'emplois essentiels pour notre territoire à l'heure où nos concitoyens sont durement touchés par la crise et le chômage

A l'heure où les collectivités locales et territoriales font de l'emploi et de la lutte contre le chômage leur priorité absolue, priorité affirmée souvent et récemment encore par le Président de la République, le Conseil Municipal unanime demande au Gouvernement de respecter les accords-cadres passés avec les entreprises ALSTOM (1 000 rames) et BOMBARDIER (860 rames), et de faire clairement le choix de l'emploi en pérennisant l'usine de Reichshoffen. Le Conseil municipal demande aux régions de négocier avec l'Etat l'obtention des lignes TET afin de pouvoir décider des axes ferroviaires trans-régions et du matériel à y affecter en l'intégrant dans l'accord-cadre existant.

6. DIVERS

► Création d'une micro-crèche à Niedermodern

M. Eric HAETTEL, Adjoint, présente au Conseil Municipal un dossier sur un projet de création d'une micro-crèche qui a été transmis à la Mairie par Mme Laetitia STEINBAUER, nouvelle partenaire dans le réseau des crèches de TILIO

Cette micro-crèche, pouvant accueillir une dizaine d'enfants de quatre mois à trois ans, se situera au 3 rue de Rail à Niedermodern, dans les locaux de la Société Farmer, et générera l'embauche d'une éducatrice « Jeunes enfants », et de trois animatrices « Petite enfance ».

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide, par un vote à main levée, de donner son accord à Mme Laetitia STEINBAUER pour le lancement de son projet de création d'une micro-crèche à Niedermodern

Résultat du vote : 8 voix POUR, 2 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS.

► Manifestation du 8 Mai

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que, pour des raisons d'organisation entre les différentes communes du Val de Moder, la manifestation du 8 Mai n'aura pas lieu à Niedermodern cette année, et propose l'organisation d'une cérémonie le 11 novembre Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

▶ Fête de Noël 2016 des personnes âgées

M. Eric HAETTEL, Adjoint, informe le Conseil Municipal que la fête de Noël des personnes âgées aura lieu le 4 décembre 2016 dans la petite salle de la Maison de Loisirs à UBERACH.